

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 AVRIL 2024

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, BESSET Pierre-Yves, BOUTONNET Madeleine, CALLET Nathalie, GAMON Jean-Christophe, HEGOBURU Franck, PAROL Bernard,

Absents excusés : AIME Sophie, ORIOL Christophe
ROYER-MANOHA Olivier pouvoir à HEGOBURU Franck
BONNEAU Jacques pouvoir à SOULHIARD Marie Christine

Approbation du dernier PV à l'unanimité

DE2024-08 - VOTE DU BUDGET 2024

Mme SOULHIARD présente aux conseillers une proposition de budget pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vote le budget 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées

Investissement

Dépenses	Dépenses réelles	280 430.78 €
Recettes	Recettes réelles :	107 807.53
	Virement de la section de fonctionnement	<u>172 623.25</u>
		280 430.78 €

Fonctionnement

Dépenses	Dépenses réelles	135 807 .31
	Virement à la section investissement	<u>172 623.25</u>
		308 430.56 €
Recettes	Recettes réelles	144 164.00
	Excédent antérieur	<u>164 266.56</u>
		308 430.56 €

DE2024-09- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Une déclaration d'Intention d'Aliéner a été reçue pour examen concernant la vente du bien situé 4 impasse des tourelles, parcelles N°1436 et 1559

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de ne pas appliquer son droit de préemption sur le bien présenté ci-dessus**

DE2024-10-ENCAISSEMENT CONTRIBUTION AU REPAS DES AINES

Le 22 mars a eu lieu le repas des aînés. Afin de faciliter l'organisation de cette journée la commune a réglé la facture du traiteur « C'est prêt, à table ! ». Le prix du repas est de 35 €. Une contribution de 18 € est demandée aux participants, le restant soit 17 € est pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Mme le Maire a encaissé la contribution de chaque participant**

DE2024-11- REMBOURSEMENT SUITE A UNE DECORATION DE NOEL ENDOMMAGEE

Dans le cadre des travaux du déploiement de la fibre, une décoration de Noël a été endommagée par l'Entreprise « RTS : Reseaux Telecom Sud », Mme le Maire demande donc un dédommagement auprès de cet entrepreneur afin de remplacer cette décoration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Mme le Maire à émettre un titre correspondant au prix de remplacement de cette décoration de Noël soit 465.72 € TTC**

DE2024-12-PREEMPTION GUIGAL EVELYNE/BERTHELON SANDRINE : Acquisition du bien par l'établissement EPORA pour le compte de la commune de Saint Etienne de Valoux

Madame la Maire rappelle que conformément à la délibération n° 2022/22 autorisant la signature de la convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA et conformément à la délibération n° 2024/01 de déléguer à cet établissement le droit de préemption urbain sur le bien situé à Saint Etienne de Valoux (Ardèche), 75 rue de l'école et cadastré A 462, appartenant à Mmes GUIGAL Evelyne et BERTHELON Sandrine en 2 lots à diviser :

- ✓ Les Tènements 1 et 3 au prix de 65 000 €
- ✓ Le tènement 2 au prix de 85 000 €

Par deux décisions en date du 05/03/2024, Madame la Directrice générale de l'EPORA a préempté ce bien en 2 lots à diviser aux prix indiqués.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE du montant de l'acquisition de la parcelle A462 en 2 lots à diviser :

- ✓ Les Tènements 1 et 3 au prix de 65 000 €
- ✓ Le tènement 2 au prix de 85 000 €

AUTORISE EPORA à acquérir la parcelle A462 en 2 lots

CONFIRME l'engagement de la commune de racheter ce bien immobilier à l'issue du portage, conformément à la convention 00B120